



## Diagnostic de performance énergétique

Une information au service de la lutte contre l'effet de serre (6.3.c bis)

N° : 8433 Valable jusqu'au : 11/01/2025 Année de construction : Entre 1978 et 1982 Adresse : 10 avenue des Corsaires 17000 LA ROCHELLE	Date : 12/01/2015 Diagnosticteur : RENOUX Sophie
--	---



Cachet et signature :

<input type="checkbox"/> Bâtiment entier Sth : 36,3 m <sup>2</sup>	<input checked="" type="checkbox"/> Partie de bâtiment (à préciser) : RDC
---	---

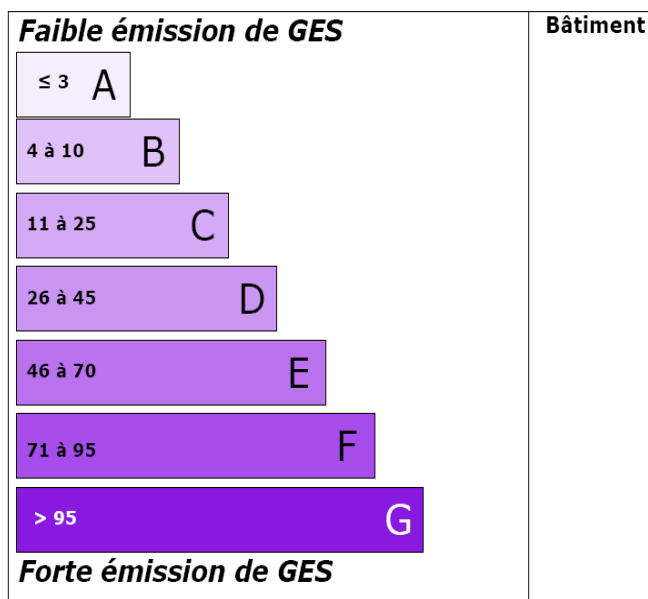
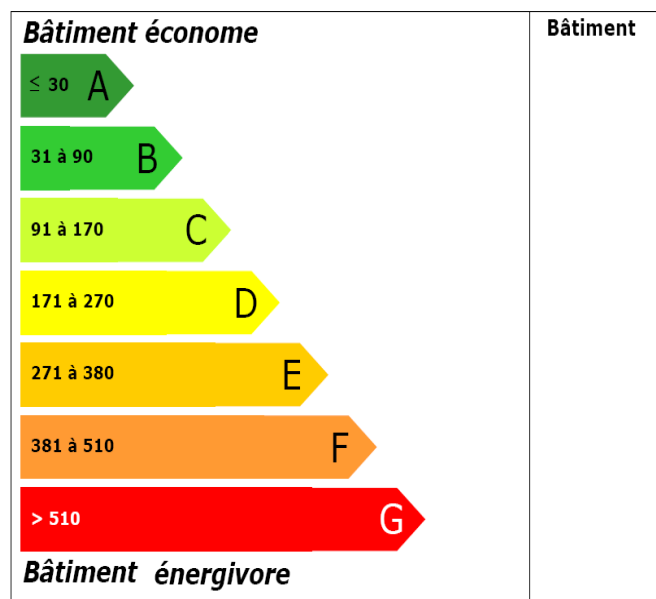
<b>Propriétaire :</b> Nom : Office public de l'habitat représenté par Mr Blaison Adresse : 2 avenue de varsovie 17000 LA ROCHELLE	<b>Gestionnaire (s'il y a lieu) :</b> Nom : Adresse :
---	---

**Consommations annuelles d'énergie** Période de relevés de consommations considérée :  
**Le vendeur du logement n'a pu obtenir du locataire les consommations de chauffage et d'eau chaude, par conséquent le diagnostic de performance énergétique se limite à un descriptif sommaire du bien, de son enveloppe, de ses caractéristiques thermiques et de ses équipements énergétiques.**

	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	détail par énergie en kWhEF	détail par énergie en kWhEP	
Bois, biomasse	0 kWhEF	0 kWhEP	0,00 € TTC
Electricité	0 kWhEF	0 kWhEP	0,00 € TTC
Gaz	0 kWhEF	0 kWhEP	0,00 € TTC
Autres énergies	0 kWhEF	0 kWhEP	0,00 € TTC
Production d'électricité à demeure	0	0 kWhEP	€ TTC
Abonnements			0,00 € TTC
<b>TOTAL</b>		0 kWhEP	0,00 € TTC

Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage et les autres usages, déduction faite de la production d'électricité à demeure	Émissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage et les autres usages
--	---

Consommation estimée : 0,00 kWhEP/m <sup>2</sup> .an	Estimation des émissions : 0,00 kg éqCO <sub>2</sub> /m <sup>2</sup> .an
--	--





## Diagnostic de performance énergétique (6.3.c bis)

Référence du logiciel validé : Ref\_Logiciel\_P2

Référence du DPE : 1517V800002I

### Descriptif du bâtiment (ou de la partie de bâtiment) et de ses équipements

Bâtiment	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, éclairage, ventilation
<b>Murs :</b> Murs en bloc de béton; épaisseur : 20cm ; (isolé par intérieur) année des travaux d'isolation :1982	<b>Système de chauffage:</b> Pompe à chaleur air / air	<b>Système de production d'eau chaude sanitaire :</b> Chauffe-eau électrique installé il y a moins de 5 ans
<b>Toiture :</b> Mitoyen	<b>Système de refroidissement :</b> Système « tout-air »	<b>Système d'éclairage :</b> éclairage basse tension
<b>Menuiseries ou parois vitrées :</b> Fenêtre simple vitrage bois	<b>Système de ventilation :</b>	
<b>Plancher bas :</b> Terre-plein (non isolé)	<b>Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint :</b> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Non requis	
<b>Nombres d'occupants :</b> 1	<b>Autres équipements consommant de l'énergie :</b>	
<b>Énergies renouvelables</b>	Quantité d'énergie d'origine renouvelable	<b>0kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>.an</b>
Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables :		

### Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer les différents locaux entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

### Factures et performance énergétique

La consommation est estimée sur la base de factures d'énergie et des relevés de compteurs d'énergie. La consommation ci-dessus traduit un niveau de consommation constaté. Ces niveaux de consommations peuvent varier de manière importante suivant la qualité du bâtiment, les équipements installés et le mode de gestion et d'utilisation adoptés sur la période de mesure.

### Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie utilisée dans le bâtiment (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour disposer de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle utilisée en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

### Constitution de l'étiquette énergie

La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du bien.

### Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure (sur le bâtiment ou à proximité immédiate).

### Commentaires :



## Diagnostic de performance énergétique (6.3.c bis)

### Conseils pour un bon usage

La gestion des intermittences constitue un enjeu capital dans ce bâtiment: les principaux conseils portent sur la gestion des interruptions ou des ralentis des systèmes pour tous les usages (chauffage, ventilation, climatisation, éclairage ou autres).

### Gestionnaire énergie

- Mettre en place une planification énergétique adaptée à l'établissement.

### Chauffage

- Vérifier la programmation hebdomadaire et/ou quotidienne.
- Vérifier la température intérieure de consigne : elle peut être abaissée considérablement selon la durée de la période d'inoccupation, traitez chaque local avec sa spécificité (par exemple, température entre 14 et 16°C dans une salle de sport, réglez le chauffage en fonction du taux d'occupation et des apports liés à l'éclairage dans une salle de spectacle).
- Réguler les pompes de circulation de chauffage : asservissement à la régulation du chauffage, arrêt en dehors des relances.

### Ventilation

- Si le bâtiment possède une ventilation mécanique, la programmer de manière à l'arrêter ou la ralentir en période d'inoccupation.

### Eau chaude sanitaire

- Arrêter les chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation.
- Changer la robinetterie traditionnelle au profit de mitigeurs.

### Confort d'été

- Installer des occultations mobiles sur les fenêtres ou les parois vitrées s'il n'en existe pas.

### Eclairage

- Profiter au maximum de l'éclairage naturel
- Remplacer les lampes à incandescence par des lampes basse consommation.
- Installer des minuteurs et/ou des détecteurs de présence, notamment dans les circulations et les sanitaires.
- Optimiser le pilotage de l'éclairage avec par exemple une extinction automatique des locaux inoccupés la nuit, avec possibilité de relance.

### Bureautique

- Opter pour la mise en veille automatique des écrans d'ordinateurs et pour le mode économie d'énergie des écrans lors d'une inactivité prolongée (extinction de l'écran et non écran de veille)
- Veiller à l'extinction totale des appareils de bureautique (imprimantes, photocopieurs) en période de non utilisation (la nuit par exemple) ; ils consomment beaucoup d'électricité en mode veille.

- Opter pour le regroupement des moyens d'impression (imprimantes centralisées) ; les petites imprimantes individuelles sont très consommatrices.

### Sensibilisation des occupants et du personnel

- Eteindre les équipements lors des périodes d'inoccupation.
- Sensibiliser le personnel à la détection de fuites d'eau afin de les signaler rapidement.
- Veiller au nettoyage régulier des lampes et des luminaires, et à leur remplacement en cas de dysfonctionnement.
- Veiller à éteindre l'éclairage dans les pièces inoccupées, ainsi que le soir en quittant les locaux.
- Sensibiliser les utilisateurs de petit électroménager : extinction des appareils après usage (bouilloires, cafetières), dégivrage régulier des frigos, priorité aux appareils de classe A ou supérieure.
- En été, utiliser les occultations (stores, volets) pour limiter les apports solaires.

### Compléments



## Diagnostic de performance énergétique (6.3.c bis)

### Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire les consommations d'énergie du bâtiment ou de la partie de bâtiment.

Mesures d'amélioration	Commentaires
Remplacement des fenêtres existantes par des fenêtres en double-vitrage peu émissif.	Pour bénéficier du crédit d'impôt 2015, choisir un $U_g \leq 1,3 \text{ W/m}^2.K$ et $Sw \geq 0.3$ ou $U_g \leq 1,7 \text{ W/m}^2.K$ et $Sw \geq 0.36$ .

### COMMENTAIRES :

**Le vendeur du logement n'a pu obtenir du locataire les consommations de chauffage et d'eau chaude, par conséquent le diagnostic de performance énergétique se limite à un descriptif sommaire du bien, de son enveloppe, de ses caractéristiques thermiques et de ses équipements énergétiques.**

LES TRAVAUX SONT A REALISER PAR UN PROFESSIONNEL QUALIFIE.

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

[WWW.DEVELOPPEMENT-DURABLE.GOUV.FR](http://WWW.DEVELOPPEMENT-DURABLE.GOUV.FR), RUBRIQUE PERFORMANCE ENERGETIQUE

[WWW.ADEME.FR](http://WWW.ADEME.FR)

**Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par**

**icert**

**Parc Edonia bat G rue de la terre Victoria 35760 Saint Grégoire**